

Fédé Flash

Numéro 145
Mai 2019

Sommaire

C'est vous qui le dites	2
Vie collective	3 et 4
Entre vous et moi	4
Juridiquement vôtre	5
Des nouvelles en bref	5
Rubrique à bras du COF	6
Pensée du mois	6

Fédé Flash est une publication de la Fédération des Centres PMS Libres. Fédé Flash relaie des informations utiles à l'ensemble des personnels des 89 centres PMS libres. Les informations destinées spécifiquement aux PO et aux directions leur parviennent via d'autres canaux.



ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE
CENTRES PMS LIBRES

Editeur responsable : Sophie De Kuyssche
Avenue Mounier 100 - 1200 Bruxelles - 02/256.73.11

C'est vous qui le dites !

Dans quelques semaines, cinq directions PMS partiront à la retraite après de nombreuses années au service des centres PMS libres.

La rubrique « C'est vous qui le dites » a souhaité leur donner la parole. Deux d'entre elles font passer un message à l'ensemble de celles et ceux, agents et directions, qui continueront après eux le travail PMS.

D'abord, merci à toutes celles et ceux que j'ai côtoyés : j'ai appris et reçu énormément. Travailler en centre PMS n'est pas évident : on est trop souvent livré à soi-même, face à des préjugés et des habitudes qui, à la longue, usent et calibrent. Il est grand temps que le PMS change de nom, et ose dire intelligemment tout ce qui est inacceptable dans notre société. Il me semble super important, pour chaque directeur et chaque agent, d'avoir des objectifs clairs et stimulants (*attention, faut vivre aussi à côté du travail, hein !*); de se construire une vision à long terme qui permet de voir la réalisation de ces objectifs apparaître peu à peu, comme un lever de soleil en montagne (*mais en beaucoup plus lent !!!*). Ténacité, clairvoyance, adaptation et créativité sont nos pitons, cordes et piolets au quotidien. Pas seul dans son coin, plutôt en co-construction interne et externe, tout en sachant lâcher prise de temps à autre pour choisir une autre voie qui mène au même sommet. Comme psychologue social, je suis persuadé que le CPMS doit travailler aussi l'institutionnel et la dynamique collective. Ose-t-on assez ? Lors d'un team building au sein de notre asbl, le slogan imprimé sur les casquettes et sur des panneaux étaient « **20.000 destins entre nos mains** ». Agent ou directeur, nous sommes beaucoup plus que des techniciens : chaque rencontre est une responsabilité qui peut embellir ou abîmer (*souvent à l'extrême marge et de temps en temps de façon conséquente*) le parcours de milliers de familles. Se le rappeler au quotidien, c'est le moteur. Et avoir quelques succès (à se remémorer souvent), c'est le carburant qui le fait tourner. Bonnes routes à vous toutes et aux quelques tous, avec une grosse bise.

Dany Smeets

Nous évoluons dans un cirque, le cirque de la vie. Nous sommes des équilibristes nous déplaçant sur un fil souvent agité et nous glissons tantôt dans l'émotionnel, tantôt dans le rationnel ... tout en essayant de garder un pied, deux pieds sur ce fil : c'est une question d'équilibre !?

Dominique Gérard





La vie collective

Des nouvelles des différents groupes et assemblées

APO

L'assemblée des Pouvoir organisateurs (APO) se réunit tous les trimestres. L'occasion pour les présidents de PO ou leur délé-

gué de se tenir informés des actualités politiques, de la FCPL et des Centres PMS et de réfléchir ensemble aux enjeux de la gestion des Centres PMS. Sous la houlette de l'animateur de l'APO Guy De Keyser (président du PO des Centres PMS de Huy et Waremmes), les membres ont eu l'occasion, lors de ces deux derniers exercices PMS, de traiter des thématiques en lien avec la concertation sociale dans les Centres PMS et la commission paritaire, la gestion du personnel, l'engagement des conseillers en prévention, le pacte pour un enseignement d'excellence, la convention école-Centre PMS, le RGPD, l'accompagnement des PO. L'APO constitue également un espace de concertation des PO sur les dossiers en préparation au sein de la FCPL. Saluons l'implication de l'animateur et des participants à l'APO qui, déjà bien investis dans leur PO, complètent ce mandat bénévole en participant activement aux réunions de l'APO.

ACD

Lors de ces deux dernières années, ce sont les directeurs des Centres PMS de la province de Liège qui ont animé l'assemblée consultative des directeurs (ACD). Un brin d'humour voire d'auto-dérision, un enthousiasme communicatif, une préparation minutieuse, une attention particulière à l'ambiance des séances et hop ! les six ACD animées par les Liégeois furent des moments de travail et d'échanges de qualité.

Les directions liégeoises ont proposé à leurs collègues des informations, des travaux, des réflexions sur des thèmes variés. Citons entre autres l'identité des Centres PMS, les aménagements raisonnables et les projets PARI (pôles aménagements raisonnables et intégration), les plans de pilotage des écoles, la responsabilité des directions de Centre PMS dans une prise de parole publique, la gestion administrative des dossiers du personnel. Faisant leur adage « pour avoir une info correcte, allons la chercher à la source », les organisateurs ont systématiquement veillé à inviter à l'ACD des intervenants spécialistes des questions traitées. Les Liégeois cèdent maintenant la main aux directions des Centres PMS libres du Luxembourg qui animeront les ACD des deux exercices PMS à venir. Les réunions de l'ACD en 2019-2020 se tiendront dans les locaux du Centre l'Ilon, les 17 octobre 2019, 20 février et 15 mai 2020.

ARP

Le 14 mai 2019 a vu se tenir la dernière ARP animée par les représentants bruxellois. Ils s'étaient lancés en septembre 2017 avec un fil rouge en

tête : l'évolution du travail en PMS et avec un grand objectif : (r)amener, avant et après les rencontres ARP, de la réflexion au sein de nos équipes. Deux années et six réunions plus tard, il nous reste à souligner qu'ils avaient eu le nez fin quant à ces choix généraux et qu'ils se sont admirablement bien acquittés de cette tâche d'animation qui leur avait été confiée. Invitation et présentations par des intervenants extérieurs, organisation de tables de réflexion et de discussion, échanges de pratiques et d'outils, partage des questions et difficultés vécues en centre, en équipe et en école – tous ces éléments ont permis aux représentants des Centres de vivre des Assemblées riches et intenses. Félicitations donc aux représentants bruxellois, et vivement les deux années prochaines, placées sous une animation luxembourgeoise ! Il se murmure qu'ils vont déjà se réunir en cette fin d'année pour vous concocter des réunions passionnantes entre septembre 2019 et juin 2021 !

Les réunions de l'ARP en 2019-2020 se tiendront dans les locaux du Centre l'Ilon, les 22 octobre 2019, 3 mars et 29 mai 2020.

CPEF

La Commission permanente enseignement fondamental (CPEF) poursuit sa réflexion autour de la prise en charge des élèves à besoins spécifiques et essentiellement autour des notions d'intégration et d'inclusion. Son souhait est d'élaborer un triptyque explicatif, à destination des parents, afin d'éclaircir ces notions parfois méconnues ou mal comprises.

CPES

L'année 2018-2019 aura donc vu la Commission Permanente Enseignement Secondaire renaître de ses cendres.

Une quinzaine de membres ont en effet répondu à l'appel à candidatures pour reconstituer ce groupe important dans la vie collective de la FCPL.

Représentatifs de toutes les régions et de toutes les fonctions, ils se sont déjà réunis 3 fois en 2019. Après avoir pris connaissance des missions et de la « position » de cette Commission dans l'organigramme FCPL, les membres ont souhaité identifier le ou les thèmes qui allai(en)t retenir leur attention durant l'année scolaire prochaine.

D'une quinzaine de thématiques émanant d'un premier brainstorming, le groupe est arrivé à identifier 4 sujets sur lesquels il souhaitait se pencher prioritairement ; la dernière réunion de l'année 2018-2019 ayant permis, elle, d'identifier des besoins, des ressources, des finalités et des actions créatives possibles en lien avec ces sujets.

Sans trop en dévoiler mais afin de vous mettre l'eau à la bouche quand même, sachez donc que les thématiques du harcèlement, du décrochage, de la collaboration avec l'équipe éducative et du lien famille-école seront travaillées l'an prochain – la prévention en tant que thème sous-jacent à tous les autres étant également réfléchi.



Aménagements raisonnables

L'espace thématique aménagements raisonnables, mandaté par les deux commissions enseignement fondamental et secondaire, a débuté ses travaux en avril dernier. Afin de baser sa réflexion sur les réalités de terrain, il a proposé aux équipes PMS de répondre à une enquête afin d'établir un relevé des pratiques et des besoins communiqués par les centres suite à la mise en application du décret du 7 décembre 2017 relatif à la prise en charge des élèves à besoins spécifiques.

Sodémo

Le travail de synthèse auquel s'attache le groupe SoDÉMo depuis le début de cette année scolaire touche à sa fin. Les membres du groupe présenteront cette synthèse au Bureau de la FCPL le 21 mai prochain. Une communication suivie d'un retour vers l'ensemble des centres PMS devrait avoir lieu au début de l'année scolaire prochaine.

Dossier éthique n°2

Cinq ans après leur premier dossier éthique abordant la « Notion de dossier de l'élève », le Comité d'éthique des centres PMS libres revient vers l'ensemble des centres avec un deuxième dossier autour, cette fois, de la thématique du « **Refus de guidance individuelle** ».

A travers ce dossier, basé sur de réelles questions reçues par le Comité d'éthique, ce dernier vise à mettre en évidence une dimension importante du travail du Centre PMS : un refus de guidance individuelle n'entraîne pas l'impossibilité de contact avec l'enfant.

Une version papier de ce dossier est joint à l'envoi

de ce Fédé Flash. Une version électronique est également disponible sur le site internet du SeGEC, dans les publications de la FCPL, ou en suivant ce lien : <http://enseignement.catholique.be/segec/index.php?id=2063>

Renouvellement du Bureau

Le mandat des membres du Bureau de la FCPL prendra fin le 31 août prochain. Il est donc temps de penser à renouveler cette instance de la Vie collective. Un appel à candidature, visant à composer les trois groupes représentatifs des acteurs PMS (PO, Directions, Agents) a été lancé le 6 mai dernier via la lettre d'info n°22. Les candidatures sont attendues pour le vendredi 7 juin.

GT Identité

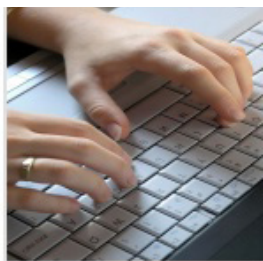
La FCPL a choisi de postposer le début des travaux du groupe de travail Identité à la rentrée prochaine, et ce en raison d'une incompatibilité d'agenda entre les dates initialement prévues et les multiples activités des centres PMS de cette fin d'année scolaire.

La formule reste inchangée : un séminaire résidentiel de 2 jours se tiendra les 19 et 20 septembre 2019, suivi d'une réunion d'une journée le 10 octobre 2019.

L'appel à candidature accompagné du cahier des charges a été communiqué via la Lettre d'information n°27.

Les réponses sont attendues pour le vendredi 21 juin 2019.

Intéressé(e) ? Envoyez un mail à isabelle.schmit@segec.be en précisant vos nom et prénom, Centre PMS, fonction, ancienneté en Centre PMS (ou en PO).



Entre vous et moi

La législature s'est terminée sur les chapeaux de roues ! Alors que, il y a quelques semaines encore, des incertitudes planaient sur la mise en œuvre du pacte pour un enseignement d'excellence,

le 2 mai dernier le parlement adoptait le décret instaurant le tronc commun. Ce décret fait partie, avec trois autres votés précédemment, des conditions sine qua non à la mise en place du pacte. Les principales conditions législatives de cette importante réforme pédagogique et de la gouvernance du système éducatif qu'est le pacte pour un enseignement d'excellence sont désormais réunies.

Mais on le sait, il ne suffit pas de décréter pour faire évoluer les pratiques sur le terrain ! L'adhésion des acteurs aux réformes prévues est le seul gage de véritable changement. Tout reste donc à mettre en place. Dans cette optique, dans un tiers des écoles, les équipes éducatives travailleront au regard du plan de pilotage dès le 1^{er} septembre. Elles mettront en place les stratégies qu'elles-mêmes ont imaginées pour atteindre les objectifs qu'elles se sont fixés en regard de l'état des lieux

de leur école.

Dans les Centres PMS, le premier effet du pacte se produira également en septembre prochain avec l'arrivée des logopèdes. La nouvelle fonction d'auxiliaire logopédique s'inscrit en effet dans deux dispositions prévues par le pacte : d'une part le renforcement de la qualité de l'enseignement maternel et, d'autre part, l'ouverture des équipes PMS à d'autres domaines. En permettant l'engagement d'auxiliaires logopédiques dans les Centres PMS via des budgets prévus pour l'enseignement maternel, le gouvernement renforce son soutien à l'action des Centres PMS, reconnaît l'expertise engrangée dans les Centres PMS et appuie la nécessité du partenariat Centre PMS-Ecole au bénéfice des élèves, particulièrement du niveau maternel.

Nous souhaitons vivement que le futur gouvernement continue sur cette lancée et permette l'aboutissement du « chantier PMS » du pacte d'excellence. Car, si les conditions sine qua non pour la mise en place du pacte sont désormais remplies, toute une série de projets sont encore à opérationnaliser, dont la partie PMS de l'avis n°3



du pacte. Le mémorandum du SeGEC en vue des prochaines élections ainsi que l'accord sectoriel 2019-2020 insistent d'ailleurs particulièrement sur l'importance de faire avancer certaines dispositions du pacte relatives aux Centres PMS, notam-

ment la révision de leurs règles de financement et le recentrage de leurs missions.

Sophie De Kuysche
Secrétaire Générale



Juridiquement vôtre

La fonction PMS d'auxiliaire logopédique : dispositions légales

Le décret prévoyant la création et l'engagement de la nouvelle fonction PMS d'auxiliaire

logopédique à partir de la rentrée 2019-2020 a été adopté par le Parlement de la Communauté française le jeudi 2 mai 2019. Ce texte doit encore être publié au Moniteur belge.

Retrouvez ci-dessous un aperçu des nouvelles dispositions organisant l'engagement d'auxiliaires logopédiques dans les Centres PMS.

Un nouveau cadre complémentaire PMS

Le décret du 2 mai 2019 modifie le décret du 19 février 2009 organisant l'encadrement différencié du cadre du personnel technique des Centres PMS pour permettre la création d'un cadre complémentaire PMS justifié par les élèves fréquentant l'enseignement maternel.

Les emplois d'auxiliaire logopédique subventionnés par la Communauté française relèveront de ce nouveau cadre complémentaire et seront octroyés pour chaque exercice PMS, du 1er septembre au 31 août selon le nombre d'élèves fréquentant l'enseignement maternel du ressort de population du Centre. Le diplôme requis pour exercer cette fonction est soit le bachelier en logopédie (Haute École), soit le bachelier en sciences psychologiques et de l'éducation - orientation logopédie (Université).

L'action de l'auxiliaire logopédique

L'auxiliaire logopédique sera chargé de soutenir la détection, non généralisée, des difficultés des

élèves en collaborant avec les équipes éducatives. La détection étant entendue comme non systématique. La rééducation, la thérapie logopédique et les activités pédagogiques ne feront pas partie des missions et charges des auxiliaires logopédiques. Il convient de préciser que l'auxiliaire logopédique remplira cette tâche spécifique dans le cadre des missions PMS visées par le décret du 14 juillet 2006 et en lien avec l'équipe PMS. Les auxiliaires logopédiques engagés dans des emplois subventionnés par la Communauté française seront donc bien soumis aux règles statutaires du décret du 31 janvier 2002.

Normes d'encadrement

Les Centres PMS se verront attribuer des mi-temps d'auxiliaire logopédique selon le nombre d'élèves fréquentant l'enseignement maternel dans leur ressort de population. Un Centre PMS se verra octroyer un mi-temps par tranche de 480 élèves de maternel (de 480 à 959 élèves = 0.5 ETP ; de 960 à 1439 = 1 ETP ; de 1440 à 1919 = 1.5 ETP, etc...).

Par ailleurs, le Centre PMS qui assure la guidance de moins de 480 élèves de maternel pourra établir une convention de partenariat avec un ou plusieurs autres Centres de moins de 480 élèves afin d'atteindre la norme minimale de 480. Dans ce cas de figure, le membre du personnel technique engagé sera affecté au Centre PMS ayant en charge le nombre d'élève le plus important.

Des nouvelles en bref



Conseil Supérieur des Centres PMS

Le Conseil Supérieur des Centres PMS a envoyé, à la Ministre de l'enseignement et à la cheffe du chantier n°15 sur les

PMS, un nouvel avis intitulé « Recommandations relatives à la révision des règles de financement des Centres PMS dans le cadre du Pacte pour un enseignement d'excellence ». Ce nouvel avis, qui porte le n°42, fait part de la demande du Conseil Supérieur pour des moyens supplémentaires via un élargissement du cadre de base. De plus, concer-

nant la révision des règles de financement, il distingue et détaille 4 critères qui devraient être pris en compte lorsqu'il s'agira de revoir ces règles de financement des Centres PMS : le nombre d'implantations scolaires comprises dans le ressort, les distances entre le Centre PMS et ses écoles, le nombre d'élève ainsi qu'une pondération de ceux-ci en fonction de caractéristiques personnelles et scolaires. Cet avis a été envoyé dans les Centres PMS Libres via la lettre d'information n°25 de la FCPL. Vous pouvez vous adresser à votre direction pour l'obtenir et le parcourir dans son intégralité.



La rubrique à bras du COF



Teasing : technique qui vise à éveiller la curiosité du contact pour augmenter l'attention portée au message et sa mémorisation.

Le COF souhaite donc vous faire savoir qu'au cours des quatre semaines du mois de juin, dans les lettres d'information de la FCPL envoyées aux PO et aux directions, figurera une présentation sommaire et en quatre parties des formations qui vous seront proposées durant l'année scolaire prochaine.

Vous êtes à la direction d'un centre et vous souhaitez que vos agents puissent prendre le temps de réfléchir (avec vous ? en équipe ?) aux besoins qui seraient les leurs en termes de formation pour l'an prochain ? N'oubliez pas de leur forwarder ces extraits des lettres d'information FCPL du mois de juin !

Vous êtes agents dans un centre et vous souhaitez prendre le temps, dès cette fin d'année, d'analyser

le programme proposé, plutôt que de faire ça vite-vite début septembre ? Vous souhaitez être sûr de choisir une formation qui vous enrichira professionnellement et qui correspondra à vos besoins sur le terrain plutôt que de la choisir au « vogel-pic » dans le rush du début d'année ? N'oubliez pas de demander à votre direction de vous forwarder ces extraits des lettres d'information FCPL du mois de juin concernant cette première présentation sommaire des formations 2019-2020 !

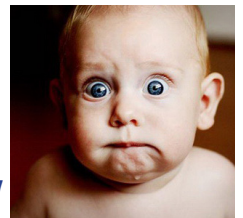
Fin juin, vous recevrez également le *Formation Magazine*. Et puis dès que possible, il vous sera annoncé la mise en ligne du catalogue des formations 2019-2020, et ce bien avant que la version papier de ce catalogue ne parvienne dans vos centres fin août.

Nous vous souhaitons déjà une bonne lecture de tout ceci, une bonne analyse de vos besoins et une bonne prise de décision quant aux formations que vous suivrez l'an prochain.

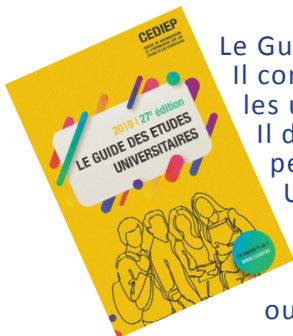
La pensée du mois

« Tranquillité dans le tumulte, c'est ce qu'on appelle perfection. »

Tchouang Tseu



Le Guide des Etudes Universitaires 2019



Le Guide des Études Universitaires 2019, édité par le CEDIEP, est à présent disponible. Il compile l'ensemble des bacheliers, masters et masters de spécialisation organisés dans les universités de Belgique francophone reconnues par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il détaille le programme des différents cursus, mentionne les compétences requises, les perspectives professionnelles et les coordonnées des facultés.

Un chapitre « Nouveautés » reprend les futures formations pour lesquelles l'ARES, l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur, a remis un avis favorable et qui doivent encore être approuvées par le Gouvernement.

Si vous désirez vous procurer ce guide (25 €), contactez le CEDIEP : info@cediep.be ou 02/649.14.18.

